**COMPTE-RENDU REUNION CONSEIL DU 21 Decembre 2020**

Début de séance : 20h00

**PRESENTS**

PAUL Annie ; ANTUNEZ Kevin, CECILIOT Mauro, IVASINTA Jérôme, PUYMEGE Robert, PIRES Henri, NOEL Robert, DELACOUR Marie, MILLET Romain

**ABSENT EXCUSE :** MARQUIS David,

***1/ Désignation du secrétaire de séance.***

 ANTUNEZ Kevin est désigné.

***2/*** ***Subvention au Collège de Dieulouard***

Le collège nous sollicite, afin de participer aux frais des sorties pédagogiques.

L’an dernier la commune a accordé une subvention de 11€ par collégien de Villers fréquentant l’établissement

6 enfants vont cette année dans ce collège, le conseil décide par 10 voix pour et 1 abstention de maintenir le même niveau de subvention pour cette année

***3/ Point 2 / Convention 30 millions d’amis***

Nous venons de recevoir cette convention à régulariser

Pour l’année 2021, elle concerne la stérilisation de 10 chats errants, et nous devons verser dès le départ 350€ à la Fondation, étant entendu que le coût des stérilisations est plafonné comme indiqué dans l’exemplaire de la convention en annexe ;

Le conseil accepte avec 9 voix pour et 2 abstentions de signer la convention

4/***Sécurisation de la route du Chauffour***

La Société ALS nous propose 3 systèmes, avec les devis correspondants, avec le principe de rétrécissement de chaussée, et des aménagements différents

Après examen, le conseil décide - 10 voix pour et 1 abstention- de ne pas retenir ces propositions, et opte pour une signalisation renforcée

Soit « zone 30 » pour cette route ainsi que l’ensemble des rues du village

Mise en place d’un  « stop », sur la route du Chauffour, à l’intersection de la rue du Puits, sens Villers –Griscourt

Et un « cédez le passage » rue du Puits, à l’intersection de la route du Chauffour

Et de réglementer à 30 km/h la vitesse dans le village

***5/ Subventions pour le financement des travaux du point 4***

Nous serions éligibles à la subvention DETR – maxi 40% du HT

Et au Fond de Répartition du Produit des Amendes de Police-maxi 50% du HT

Etant entendu que la somme des subventions ne peut dépasser 80% du HT

En fonction du coût des travaux, une -ou des - demande de subvention pourrait être faite ultérieurement.

***6/Questions diverses***

Le conservatoire de musique de la com/com, nous propose un concert pour fin mai ou début juin – à confirmer.

 ***L’ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h00***